



# **CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 MARS 2024**

## **LISTE DES DELIBÉRATIONS**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024

### Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 11 mars 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 5 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. ERCHOUK (procuration à Mme THOMAS-PITOT), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. COLDEFY (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à M. PENE), M. HANOTIN (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur Vincent BESNARD

\*\*\*\*\*

**N° 1** : Approbation du procès-verbal de la séance publique du 29 janvier 2024


**Monsieur le Maire expose** :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 29 janvier 2024. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 12 mars 2024**

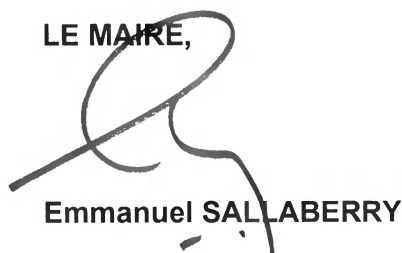
Le secrétaire de séance,



Vincent BESNARD



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024

### Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 11 mars 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 5 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. ERCHOUK (procuration à Mme THOMAS-PITOT), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. COLDEFY (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à M. PENE), M. HANOTIN (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BESNARD**

\*\*\*\*\*

### N° 2 : Décisions municipales – Information du Conseil

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE
N° 1 09/01/24	Signature d'un avenant à la convention de mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux de l'école maternelle Georges Lasserre (salle accueil périscolaire) ayant pour objet la modification de l'article IV de ladite convention dans le but d'identifier les personnes	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – Talence (33)

	présentes dans les locaux aux heures d'utilisation lors d'alerte incendie.	
N° 2 09/01/24	Passation d'un marché d'entretien pour la balayeuse Schmidt New 500/CS556.	SA EUROPE SERVICE – Aurillac (15)
N° 3 10/01/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 09/12/2023, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 <sup>ème</sup> Division, 16 <sup>ème</sup> rang, n° 12 d'une superficie totale de 1,60 m <sup>2</sup> soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	M. ROUSSEAU – Gradignan (33)
N° 4 10/01/24	Délivrance d'une concession pour 10 ans à compter du 21/12/2023, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 15 <sup>ème</sup> Division, 2 <sup>ème</sup> rang, n° 11 d'une superficie totale de 1,60 m <sup>2</sup> soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	Mme MEYER – Talance (33)
N° 5 10/01/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 8/01/2018, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 6 <sup>ème</sup> Division, 13 <sup>ème</sup> rang, n° 9 d'une superficie totale de 1,60 m <sup>2</sup> soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	M. LEBRUT – Mesnay (39)
N° 6 11/01/24	Passation d'une convention d'une durée d'un an à compter du 01/02/2024, renouvelable deux fois, en vue d'autoriser l'occupation privative d'une partie de la zone d'accueil de la Médiathèque Castagnéra pour l'installation et l'exploitation de distributeurs automatiques de boissons chaudes, fraîches et de denrées moyennant le versement d'une redevance calculée sur le chiffre d'affaires.	SOCIETE SOUBIRA VENDING – Flourac (33)
N° 7 17/01/24	Délivrance d'une concession pour 10 ans à compter du 08/12/2023, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 15 <sup>ème</sup> Division, 10 <sup>ème</sup> rang, n° 9 d'une superficie totale de 1,60 m <sup>2</sup> soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	M. MODJTAHEDI – Flourac (33)

N° 8 17/01/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 04/12/2023, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 17 <sup>ème</sup> Division, 7 <sup>ème</sup> rang, n° 3 d'une superficie totale de 1,60 m <sup>2</sup> soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	Mme THOMAS – Jurançon (64)
N° 9 17/01/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 30/11/2023, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 15 <sup>ème</sup> Division, 7 <sup>ème</sup> rang, n° 10 d'une superficie totale de 1,60 m <sup>2</sup> soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	M. CRESTE – Talence (33)
N° 10 18/01/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 17/11/2023, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 <sup>ème</sup> Division, 17 <sup>ème</sup> rang, n° 9 d'une superficie totale de 1,60 m <sup>2</sup> soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	Mme SARRABAYROUSE – Bordeaux (33)
N° 11 18/01/24	Renouvellement d'une concession pour 15 ans à compter du 01/12/2023, soit une case du columbarium, n° 10, pour la somme de 500,00 € (soit 333,33 € pour la Ville et 166,67 € pour le CCAS).	M. ROBINET – Bordeaux (33)
N° 12 18/01/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 06/12/2023, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 <sup>ème</sup> Division, 5 <sup>ème</sup> rang, n° 2 d'une superficie totale de 1,60 m <sup>2</sup> soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	Mme CLAVEL – Saint-Médard-d'Eyrans (33)
N° 13 23/01/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 14/11/2023, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 14 <sup>ème</sup> Division, 4 <sup>ème</sup> rang, n° 8 d'une superficie totale de 1,60 m <sup>2</sup> soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	Mme BIBEYRAN – Talence (33)

N° 14 23/01/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 29/11/2023, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 17 <sup>ème</sup> Division, 1 <sup>er</sup> rang, n° 8 d'une superficie totale de 1,60 m <sup>2</sup> soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	M. MARIN – Saint-Gervais (33)
N° 15 23/01/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 27/10/2023, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 15 <sup>ème</sup> Division, 7 <sup>ème</sup> rang, n° 4 d'une superficie totale de 1,60 m <sup>2</sup> soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	M. PICARD – Francfort sur Main (Allemagne)
N° 16 25/01/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 23/03/2012, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 <sup>ème</sup> Division, 5 <sup>ème</sup> rang, n° 5 d'une superficie totale de 1,60 m <sup>2</sup> soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	Mme BASSMANN – Bordeaux (33)
N° 17 25/01/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 23/03/2022, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 <sup>ème</sup> Division, 5 <sup>ème</sup> rang, n° 5 d'une superficie totale de 1,60 m <sup>2</sup> soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	Mme BASSMANN – Bordeaux (33)
N° 18 25/01/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 17/11/2023, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 8 <sup>ème</sup> Division, 6 <sup>ème</sup> rang, n° 1 d'une superficie totale de 1,60 m <sup>2</sup> soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	M.MARTIN – Bordeaux (33)
N° 19 25/01/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 11/01/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 8 <sup>ème</sup> Division, 7 <sup>ème</sup> rang, n° 6 d'une superficie totale de 1,60 m <sup>2</sup> soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	Mme DUQUEROIX – Talence (33)

N° 20 26/01/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 16/01/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 <sup>ème</sup> Division, 4 <sup>ème</sup> rang, n° 4 d'une superficie totale de 1,60 m <sup>2</sup> soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	M. BOIRAND – Talence (33)
N° 21 26/01/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 28/02/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 <sup>ème</sup> Division, 10 <sup>ème</sup> rang, n° 9 d'une superficie totale de 1,60 m <sup>2</sup> soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	M. SHOU – Talence (33)
N° 22 26/01/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 28/02/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 <sup>ème</sup> Division, 9 <sup>ème</sup> rang, n° 9 d'une superficie totale de 1,60 m <sup>2</sup> soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	M. SHOU – Talence (33)
N° 23 26/01/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 14/02/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 <sup>ème</sup> Division, 11 <sup>ème</sup> rang, n° 7 d'une superficie totale de 1,60 m <sup>2</sup> soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	Mme AUDIN-ROMERA – Talence (33)
N° 24 29/01/24	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour l'utilisation du domaine sportif de Thouars (stade Pierre-Paul Bernard, terrain n° 2 et GAMMA).	LIGUE D'ATHLETISME DE NOUVELLE AQUITAINE – Talence (33)
N° 25 30/01/24	Passation de conventions et avenants subséquents avec les prestataires chargés d'animer les ateliers d' « Anim & Vous » dans les parcs et espaces verts de la Ville sur l'année 2024.	ASSOCIATION FORME ET BIEN- ETRE – Talence (33)  ESSONO ALLOGO NGUEMA TERENCE – Pessac (33)

		ASSOCIATION LE COQ D'OR – Talence (33)  BORDERLINE DANCER – Talence (33)
N° 26 01/02/24	Renouvellement d'une concession pour 15 ans à compter du 02/02/2024, soit une case du columbarium du cimetière communal, emplacement n° 75, pour la somme de 500,00 € (soit 333,33 € pour la Ville et 166,67 € pour le CCAS).	Mme MANHAVIALE – Talence (33)
N° 27 01/02/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 11/02/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 6 <sup>ème</sup> Division, 9 <sup>ème</sup> rang, n° 1 d'une superficie totale de 1,60 m <sup>2</sup> soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	M. TEXIER – Pessac (33)
N° 28 01/02/24	Dans le cadre de la commande d'une mission de maîtrise d'œuvre en vue de la construction d'un équipement mutualisé pour l'école de musique et le relais d'assistantes maternelles (RAM) et considérant l'admission des études d'avant-projet définitif, fixation :  - du coût prévisionnel définitif des travaux concernés, soit un montant de 466 800,00 € TTC,  - du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre, soit un montant de 59 640,00 € TTC.	PARIS NORMANDIE ARCHITECTE – Louveto (76)
N° 29 01/02/24	Conclusion d'un marché de maintenance technique pour les deux sanitaires publics situés au Parc Peixotto et au Stade Nautique Henri Deschamps pour une durée de 4 ans.  Montant de la dépense annuelle révisable : 5 844,00 € TTC	SAS PROTECSAN – Chaleins (01)
N° 30 01/02/24	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle pour la présentation d'une installation immersive artistique dans le cadre de l'exposition « Echelles Célestes » du 16/02 au 27/04/2024 au Forum des Arts et de la Culture.	COMPAGNIE LENA D'AZY – Bordeaux (33)



	Montant de la prestation : 7 000,00 € net de TVA	
N° 31 02/02/24	Passation d'une convention de partenariat afin de définir les conditions d'intervention des athlètes pratiquant le « volley assis » dans le cadre du projet porté par les élus du Conseil Municipal des Enfants visant à découvrir de nouvelles disciplines des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.	ASSOCIATION VERS LES JEUX PARALYMIQUES POUR LES BIONICS – Saint-Aubin-de-Médoc (33)
N° 32 05/02/24	Convention de partenariat de tutorat pédagogique pour l'accueil d'étudiants en tant qu'observateurs dans certains cours pour l'année scolaire 2023/2024.	POLE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE (PESMD) – Bordeaux (33)
N° 33 05/02/24	Signature d'une convention de prêt de matériel scénique pour une valeur de 35 327,54 € du 05 au 08/03/2024 dans le cadre du spectacle « Soon » dont les représentations sont prévues le 07/03/2024 au Dôme.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)
N° 34 05/02/24	Délégation de signature accordée à Mme Béatrice DARBO, chef de l'Espace Senior, afin de porter plainte contre X au nom de la Ville, dans le but d'obtenir réparation de tous les préjudices et dommages liés à l'effraction constatée au centre Chantecler, situé 181 rue François Boucher, où est installé le service municipal « Espace Seniors ».	
N° 35 07/02/24	Passation d'un avenant à l'accord-cadre n° 23/05-13 « Désamiantage » relatif aux travaux d'entretien, d'amélioration et de rénovation partielle du patrimoine bâti et du patrimoine voirie transférant la poursuite de l'exécution dudit accord-cadre aux conditions prévues, à la suite du transfert par la SAS BDS de l'ensemble des prestations de désamiantage à la SAS AQUILOE (réorganisation interne).	SAS AQUILOE – Mérignac (33)
N° 36 08/02/24	Passation d'une convention pour le prêt à titre gracieux à la Ville par l'association Mix-Cité de gradins et du matériel	

	dédié dans le cadre des représentations tout public et à destination des scolaires du spectacle « Titi tombe, Titi tombe pas » le 22/03/2024.	
N° 37 12/02/24	Délivrance d'une concession pour 50 ans à compter du 12/02/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 2 <sup>ème</sup> Série, n° 59 d'une superficie totale de 8,01 m <sup>2</sup> soit 3,00 x 2,67 m pour la somme de 6 768,45 € (soit 4 512,30 € pour la Ville et 2 256,15 € pour le CCAS).	M. STEPANI et Mme MATHA – Bègles (33)
N° 38 13/02/24	Signature d'une convention de prêt de matériel scénique pour une valeur de 12 866,91 € du 20 au 25/03/2024 dans le cadre des représentations du spectacle « Titi tombe, Titi tombe pas » du 22/03/2024.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)
N° 39 14/02/24	Souscription d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes pour le lot n° 2 « Pièces détachées et accessoires pour véhicules supérieurs à 3,5 t » dans le cadre du marché relatif à l'acquisition de pièces, d'accessoires et de pneumatiques, pour une période ferme allant de la date de notification au 31/12/2024, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2027.  Montant annuel estimé de la dépense : 27 028,52 € TTC	SAS AD POIDS LOURDS - Luce (28)
N° 40 14/02/24	Passation d'un marché de travaux pour la construction d'un pumptrack dont le délai d'exécution est fixé à 50 jours calendaires (période de préparation comprise) à compter de la date précisée dans le 1 <sup>er</sup> ordre de service.  Montant de la dépense : 105 484,16 € TTC	SAS FAYAT EPREPRISE TP – Libourne (33)
N° 41 15/02/24	Passation d'un contrat de cession pour les représentations tout public et à destination des scolaires du spectacle « Soon » du 07/03/2024 et mise à disposition de la salle polyvalente du Dôme dès le 06/03/2024.  Montant des prestations : 3 560,10 € TTC	COMPAGNIE LE CLUB DRAMATIQUE – Toulouse (31)

N° 42 15/02/24	Création d'une régie de recettes dénommée « Régie padel » pour l'encaissement des recettes de la location des terrains de padel à compter du 01/04/2024 (uniquement par carte bancaire en ligne sur internet via la plateforme « balle jaune »). Cette régie sera installée dans les bureaux du service des sports au GAMMA à Talence.	
N° 43 19/02/24	Dépôt d'un dossier de permis de construire modificatif conjoint avec Green Park pour la construction d'un immeuble de bureaux et la réalisation d'une voie de desserte situés rue François Boucher à Talence.	

Le conseil prend acte de ces décisions ».

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 12 mars 2024**

Le secrétaire de séance,



Vincent **BESNARD**



LE MAIRE,



Emmanuel **SALLABERRY**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024

### Nomenclature : 4.5 - Régime indemnitaire

Le 11 mars 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 5 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. ERCHOUK (procuration à Mme THOMAS-PITOT), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. COLDEFY (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à M. PENE), M. HANOTIN (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur Vincent BESNARD

\*\*\*\*\*

**N° 3** : Etat annuel des indemnités des membres du Conseil municipal - Point d'information

**Monsieur le Maire expose** :

« L'article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales issu de la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 rend obligatoire l'établissement d'un état annuel de l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficie les élus siégeant au sein du Conseil municipal.

La communication de ces indemnités est ici présentée pour l'année 2023 en montant annuel brut.

Nom	Prénom	Mandat	Indemnités de fonction	Remboursement de frais
ALOY	Dorian	Conseiller municipal délégué	2 659,92 €	
BALLIGAND	Isabelle	Conseillère municipale déléguée	6 869,76 €	296,50 €
BARDIN	Christian	Conseiller municipal	1 776,90 €	
BESNARD	Vincent	Adjoint au Maire	15 316,08 €	220,30 €

BIMBOIRE	David	Conseiller municipal	1 776,90 €	
BONNIN	Jean Jacques	Adjoint au Maire	11 875,02 €	
BONORON	Simone	Conseillère municipale	2 019,12 €	
CASTAGNERA	Danièle	Adjointe au Maire	15 316,08 €	
CAZABONNE	Alain	Conseiller municipal	0,00 €	
CHABBAT	Chantal	Adjointe au Maire	15 316,08 €	
CHADEBOST	Jacqueline	Adjointe au Maire	15 316,08 €	
COLDEFY	Mathieu	Adjoint au Maire	15 316,08 €	
DE MARCO	Monique	Conseillère municipale	1 776,90 €	
DELGADO	Stephane	Conseiller municipal délégué	6 869,76 €	
DESGUERS	Josiane	Conseillère municipale déléguée	5 280,54 €	
DUART	Patrick	Adjoint au Maire	1 714,00 €	
DUMONT	Maud	Conseillère municipale	1 776,90 €	
ERCHOUK	Salem	Adjoint au Maire	15 316,08 €	
FABRE-TABOURIN	Frédérique	Adjointe au Maire	21 087,60 €	125,00 €
FARGUES	Frédéric	Adjoint au Maire	15 316,08 €	
FRICOT	Juliette	Conseillère municipale déléguée	2 620,62 €	
GARRIGUES	Guillaume	Conseiller municipal délégué	2 264,94 €	
GIRON	Charley	Adjoint au Maire	15 316,08 €	
GRESLARD NEDELEC	Denise	Conseillère municipale	1 776,90 €	482,52 €
HANOTIN	Guillaume	Conseiller municipal délégué	6 869,76 €	
HELBIG	Fabienne	Conseillère municipale déléguée	2 264,94 €	
IRIART	Dominique	Conseillère municipale déléguée	6 869,76 €	
JEAN	Gérald	Conseiller municipal délégué	5 280,54 €	
JESTIN	Francois	Adjoint au Maire	21 087,60 €	220,30 €
JOLIOT	Xavier	Conseiller municipal	1 776,90 €	
JOYON	Mathieu	Adjoint au Maire	15 316,08 €	
LAROSE	Jean Francois	Conseiller municipal délégué	6 869,76 €	
LARTIGUES	Noelle	Conseillère municipale déléguée	3 120,43 €	
LUDLOW	Jenny	Conseillère municipale déléguée	5 280,54 €	
MADRID	Isabel	Adjointe au Maire	15 316,08 €	
MARTILY	Amilcar	Conseiller municipal	1 776,90 €	
MICOINE	Hélène	Conseillère municipale déléguée	6 869,76 €	
PENE	Christian	Conseiller municipal délégué	6 869,76 €	
QUELIER	Christine	Conseillère municipale	1 776,90 €	
RAMI	Isabelle	Conseillère municipale	1 776,90 €	
RONDEAU	Sophie	Adjointe au Maire	18 404,64 €	
SALLABERRY	Emmanuel	Maire	60 063,12 €	4 766,98 €
SALLET	Jeanne	Adjointe au Maire	21 087,60 €	
SERRANO UZAC	Brigitte	Conseillère municipale déléguée	5 280,54 €	

THOMAS-PITOT	Laetitia	Adjointe au Maire	15 316,08 €
--------------	----------	-------------------	-------------


Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, prendre acte de l'état annuel des indemnités des élus municipaux. »

ADOPTE par 35 VOIX POUR

- 1 ABSTENTION (Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)
- 7 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme DUMONT – Talence en Transition)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 12 mars 2024**

Le secrétaire de séance,

  
**Vincent BESNARD**



LE MAIRE,

  
**Emmanuel SALLABERRY**





## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024

### Nomenclature : 8.2 – Aide sociale

Le 11 mars 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 5 mars 2024, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. ERCHOUK (procuration à Mme THOMAS-PITOT), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. COLDEFY (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à M. PENE), M. HANOTIN (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 4** : Intention de Renouvellement - Convention Territoriale Globale (CTG)

**Monsieur le Maire expose :**

« La ville de Talence et la Caisse d'allocations familiales (CAF) de la Gironde développent depuis de nombreuses années une coopération exemplaire. Depuis 2019, ce partenariat s'inscrit dans une démarche de conventionnement global : « la convention territoriale globale » (CTG). Cette dernière a fait suite au contrat petite enfance et au contrat enfance jeunesse.

Après avoir prolongé d'une année en 2023 la première convention, nous devons cette année la renouveler.

D'une durée de cinq ans (2024/2028), la convention territoriale globale définit le cadre de coopération partenariale répondant aux besoins sociaux du territoire.

Elle vise l'inclusion de chaque Talençais dans la ville par une offre de services au plus près des citoyens. Une attention particulière est portée à la jeunesse, au soutien des parents et à l'accès aux droits.

Elle représente une dynamique permettant d'aboutir à une meilleure harmonisation de l'offre de services existante. Elle permet la mobilisation de tous les partenaires autour de la réalisation d'actions concertées.

L'analyse des besoins sociaux du CCAS ainsi que le portrait social de la CAF ont permis de recueillir l'ensemble des données chiffrées nécessaires à la réalisation d'un diagnostic.

Des séminaires de bilans et perspectives avec l'ensemble des acteurs locaux ont dégagé les axes prioritaires de la future CTG. Ainsi, le croisement des enjeux prioritaires de la ville et des missions de la CAF a permis de définir 5 axes communs pour les prochaines années.

Il s'agit de :

- La petite enfance
- La jeunesse
- La parentalité
- L'accès aux droits/ inclusion numérique
- L'inclusion des personnes en situation de handicap

- L'enfance sera également un axe avec un groupe de travail, notamment autour de l'animation du Projet Educatif Territorial (PEDT).

Ces axes prioritaires se déclineront en actions à mettre en œuvre. Il est d'ores et déjà possible de citer l'observatoire des jeunes qui représentera une action très importante de la prochaine CTG à l'image de celui de la petite enfance, mais également un plan d'actions transversal à construire visant l'accompagnement et le soutien des parents.

De nouvelles actions viendront enrichir la convention tout au long des cinq années.

L'élaboration de la CTG est en cours. Elle vous sera présentée lors d'un prochain conseil municipal une fois le document final rédigé.

Cependant, la CAF demande à la commune le vote d'une délibération d'intention de renouvellement qui permettra de débloquer les financements pour 2024.

En conséquence, il vous est proposé :

- de m'autoriser à renouveler la convention territoriale globale (2024-2028) entre la ville de Talence et la Caisse d'allocations familiales de la Gironde en m'engageant à ce qu'elle soit signée d'ici la fin de l'année. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 12 mars 2024**

Le secrétaire de séance,

Vincent BESNARD



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024**

### **Nomenclature : 9.1 - Autres domaines de compétences des communes**

Le 11 mars 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 5 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. ERCHOUK (procuration à Mme THOMAS-PITOT), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. COLDEFY (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à M. PENE), M. HANOTIN (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 5** : Bourse « MARC LABOURDETTE » édition 2024 – lauréats

### **Monsieur le Maire expose :**

« En 2021, nous avons créé une bourse en l'hommage à Marc Labourdette, élu Talençais depuis de nombreuses années, président du Groupement des Entrepreneurs Talençais et de Talance Innovation Sud Développement.

Pour l'année 2024, le jury, composé d'élus ainsi que de personnalités du monde économique, industriel, bancaire et administratif s'est réuni le 31 janvier 2024 afin d'entendre les chefs d'entreprises défendre leur projet. Après délibération, le jury a voté pour octroyer les bourses aux trois candidats suivants :

- Monsieur Timothée Fargeaudoux pour la société ICE FAMILY pour 500 €
- Monsieur Antoine Gastineau pour la société VELOTINO pour 1 500 €
- Monsieur Thomas Mauger pour la société PERIKLAIS pour 3000 €

Je vous demande par conséquent de bien vouloir approuver le versement de la bourse à chacun des candidats désignés ci-dessus et pour un montant total de 5 000 euros. »

ADOpte PAR 42 VOIX POUR  
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme BONORON)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 12 mars 2024**

Le secrétaire de séance,

  
Vincent BESNARD



LE MAIRE,

  
Emmanuel SALLABERRY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024

### Nomenclature : 8.1 – Enseignement

Le 11 mars 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 5 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. ERCHOUK (procuration à Mme THOMAS-PITOT), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. COLDEFY (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à M. PENE), M. HANOTIN (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur Vincent BESNARD

\*\*\*\*\*

**N° 6** : Modification de la carte scolaire pour les secteurs Michelet, Ravel et Lapie

**Mme SALLET, Adjointe déléguée à l'Education, expose** :

« La ville compte 18 écoles, soit 6 groupes scolaires (6 écoles maternelles et 6 écoles élémentaires), 2 écoles primaires (de la petite section au CM2) et 2 écoles maternelles.

Par délibération en date du 12 juillet 2021, le conseil municipal a validé le découpage de la carte scolaire en 10 secteurs correspondant chacun à une ou plusieurs écoles.

Afin de continuer à répartir au mieux les effectifs et d'accompagner la baisse observée dans le sud de la commune, il est nécessaire de procéder à une modification de la carte scolaire pour la rentrée 2024-2025.

Ainsi, il convient d'apporter la modification suivante dans l'affectation des nouvelles constructions immobilières ci-dessous :

Ancienne sectorisation					Nouvelle sectorisation				
Résidence	Voie	Numéro	Pair / Impair	Ecole	Résidence	Voie	Numéro	Pair / Impair	Ecole
CHROMATIK	Rue François Rabelais	40	P	Lapie	CHROMATIK	Rue François Rabelais	40	P	Michelet
L'ORMENCE	Chemin Bénédigue	8-10	P	Lapie	L'ORMENCE	Chemin Bénédigue	8-10	P	Ravel

Les enfants de ces résidences déjà scolarisés sur Lapie y seront bien entendu maintenus.

Je vous propose par conséquent d'adopter la nouvelle carte scolaire jointe en annexe à cette délibération telle que mise à jour avec ces modifications. Elle détaille les noms des rues et résidences constituant les différents secteurs. »

Adopté par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 12 mars 2024**

Le secrétaire de séance,

  
Vincent BESNARD



LE MAIRE,

  
Emmanuel SALLABERRY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024

### Nomenclature : 3.5 - Autres actes de gestion du domaine public

Le 11 mars 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 5 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. ERCHOUK (procuration à Mme THOMAS-PITOT), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. COLDEFY (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à M. PENE), M. HANOTIN (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 7** : Sollicitation du Plan marche métropolitain – fonds de désencombrement des trottoirs programmation 2023 pour la première tranche de travaux sur la rue Frédéric Sévène

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, aux Propriétés communales, à la Voirie, expose :**

« Les équipements d'éclairage public sont des équipements de compétence communale. La ville de Talence, dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de codéveloppement 6<sup>ème</sup> génération (FICHE C060506 - Rue Frédéric Sévène – études et travaux et FICHE C060229 Plan Marche - désencombrement des trottoirs), sollicite Bordeaux Métropole pour le cofinancement des travaux d'éclairage et d'enfouissement des réseaux d'éclairage public et Télécom de la rue Frédéric Sévène pour la section comprise entre les rues Blumerel et Route de Toulouse, dans le cadre de la programmation 2023.

L'intervention financière de Bordeaux Métropole s'effectuera par l'attribution à la Commune d'une subvention d'équipement sous forme d'un fonds de concours au sens de l'article L.5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux Métropoles en vertu de l'article L5217-7 dudit Code.

La réalisation de ce projet d'équipement comprend l'ensemble des travaux de dépose des divers supports et luminaires existants, de la phase d'enfouissement des réseaux électriques et télécom ainsi que du remplacement du matériel d'éclairage. Le projet prévoit également l'augmentation du nombre de luminaires, de 25 actuellement à 33.

Ces travaux se dérouleront, pour la section comprise entre les rues Blumerel et la Route de Toulouse entre les mois de mars et novembre 2024.

L'estimation des coûts prévisionnels des travaux d'éclairage et d'enfouissement des réseaux Télécom de cette première phase de travaux de la rue Frédéric Sévène, qui seront réalisés par le SDEEG sur la commune de Talence, sont les suivants :

Opération	Estimations € HT
Travaux d'enfouissement éclairage public	36 726,00
Fourniture et Travaux de dépose et de pose éclairage public	134 549,81
Travaux d'enfouissement Télécom Orange	139 574,28
Travaux d'enfouissement Télécom SFR	79 004,03
<b>Total</b>	<b>389 854,12</b>

Le coût prévisionnel total subventionnable de cette opération est donc estimé à 389 854,12 € H.T, concernant les travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage et télécom sur cette première phase de chantier.

Conformément aux dispositions de l'article L.5215-26 et 5217-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ». En conséquence, la subvention allouée par Bordeaux Métropole ne peut excéder 50% du coût total hors taxes de l'ensemble de cette opération de compétence communale (fournitures et travaux) auquel sera déduit le montant des subventions éventuelles de toute nature que la Commune pourrait percevoir.

Le montant du fonds de concours que la Ville est susceptible d'obtenir conformément à la mise en œuvre du Plan marche, et sur un report de crédits 2023, est d'un montant prévisionnel de 194 927,06 €.

La convention, ci-annexée, précise que Bordeaux Métropole procèdera au versement de la subvention selon les modalités suivantes :

- 80 %, soit la somme de 155 941,64 €, après notification de la présente convention ;
- 20 %, soit la somme de 38 985,41 €, à l'achèvement des travaux, somme qui peut être revue à la baisse en vertu des conditions définies à l'article 2-1 de la présente convention.

**VU** les articles L.5215-26 et 5217-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la délibération du conseil métropolitain n° 2023 – 595 en date du 1<sup>er</sup> décembre 2023 validant les contrats de codéveloppement 6<sup>ème</sup> génération,



**VU** la délibération de la ville de Talence en date du 18 décembre 2023 validant le contrat de codéveloppement de la Ville,

**VU** le projet de convention annexée à cette délibération,

**CONSIDERANT** que la Ville de Talence va faire réaliser par le SDEEG à compter de mars 2024 les travaux d'éclairage et d'enfouissement des réseaux Télécom de la première phase de travaux de la rue Frédéric Sévène pour un montant global de 389 854,12 € HT,

**EN CONSEQUENCE**, je vous demande de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter Bordeaux Métropole pour le versement du fonds de concours correspondant aux actions de désencombrement des trottoirs dans le cadre du Plan marche métropolitain,
- Donner votre accord pour solliciter le fonds de concours correspondant à la programmation 2023 du Plan marche métropolitain auprès de Bordeaux Métropole, à hauteur de 194 927,06 € pour cette première phase de travaux d'enfouissement de la rue Frédéric Sévène,
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint faisant fonction, à signer la convention ci-annexée.»

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme RAMI – Talence en Transition)

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**MAIRIE DE TALENCE, le 12 mars 2024**

Le secrétaire de séance,



Vincent BESNARD

LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024

### Nomenclature : 3.5 - Autres actes de gestion du domaine public

Le 11 mars 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 5 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. ERCHOUK (procuration à Mme THOMAS-PITOT), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. COLDEFY (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à M. PENE), M. HANOTIN (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur Vincent BESNARD

\*\*\*\*\*

**N° 8** : Sollicitation du Règlement d'Intervention Nature métropolitain pour les actions de végétalisation 2024

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, aux Propriétés communales, à la Voirie, expose :**

« Par la délibération de Bordeaux Métropole n° 2023 – 595 du 1<sup>er</sup> décembre 2023 ainsi que par délibération de la ville de Talence n°9 du 18 décembre 2023, Bordeaux Métropole et la Ville de Talence ont adopté le contrat de co-développement 6<sup>ème</sup> génération.

Dans le cadre de ce contrat de codéveloppement, les fiches action suivantes sont éligibles à la mise en œuvre du Règlement d'Intervention (RI) Nature métropolitain en 2024 :

- FICHE C060456 MULTI - Plantons 1 Million d'arbres
- FICHE C060769 - Plan de végétalisation - Vert chez vous
- FICHE C060954 – Trame verte et Biodiversité

La ville de Talence s'est engagée à délibérer annuellement pour préciser le programme des travaux correspondant à la mise en œuvre de ces fiches action.

La liste ci-dessous détaille les actions qui seront réalisées en 2024, susceptibles de répondre aux enjeux des fiches action du contrat de co-développement 6<sup>ème</sup> génération et notamment aux conditions d'accompagnement du RI Nature :

**Végétalisation/désartificialisation de voies et sites :**

- Création voie au niveau du projet Green Park
- Rue du 14 juillet
- Rue du Colonel Moll (projet du budget participatif)
- Place du 1<sup>er</sup> Mai
- Rue de la Petite Mission
- Carrefour Franklin
- Porte nord de Thouars
- Dans le cadre du plan de végétalisation du Cours Gambetta Libération : Entrée FAC, trottoir Auchan, végétalisation des entrées de parkings entre la Poste et la barrière Saint-Genès, végétalisation du giratoire

**Requalification et végétalisation de places :**

- Requalification du square Fehlmann
- Requalification de la place Albert Thomas (mise en œuvre d'une micro-forêt, projet du budget participatif 2024)
- Requalification de la Place Wilson (mise en œuvre d'une forêt nourricière, projet du budget participatif 2024)
- Square de la scierie rue Redeuilh
- Parc du Guesclin
- Parc Colette
- L'esplanade de l'école Joliot-Curie

**Dans le cadre du plan réhabilitation et végétalisation des cours d'école :**

- Cours d'école du périscolaire et de l'élémentaire Paul Lapie
- Cour d'école maternelle de Jean Jaurès

**Actions diverses du plan Vert chez vous :**

- Remise en état du bois IRTS
- Réalisation d'une Vélo box en régie végétalisée
- Pose d'arceaux verts

L'ensemble de ces actions feront l'objet de dossiers de subvention dédiés précisant pour chaque action le montant demandé sous réserve de rester dans l'enveloppe maximale d'aide du RI Nature à hauteur de 350 000 € par an.

**VU** les articles L.5215-26 et 5217-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la délibération du conseil métropolitain n° 2023 – 595 en date du 1<sup>er</sup> décembre 2023 validant les contrats de codéveloppement 6<sup>ème</sup> génération,  
**VU** la délibération de la ville de Talence en date du 18 décembre 2023 validant le contrat de codéveloppement de la Ville,

**CONSIDERANT** que dans le cadre de la mise en œuvre de la politique communale Vert chez vous et du programme 1 Million d'arbres, la Ville de Talence poursuit au quotidien les actions engagées avec pour enjeux de végétaliser les espaces afin de recréer des couloirs écologiques pour les oiseaux, insectes et la petite faune, d'embellir la ville, et d'apporter de la fraîcheur naturelle aux habitants,

**EN CONSEQUENCE**, je vous demande de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter Bordeaux Métropole pour le co-financement de ces actions via le RI Nature dans le cadre de cette délibération,
- Donner votre accord pour solliciter les subventions correspondantes auprès de Bordeaux Métropole, dans l'enveloppe de 350 000 € maximum pour cette année 2024,
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint faisant fonction, à signer l'ensemble des pièces afférentes à ces demandes de subvention. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 12 mars 2024**

Le secrétaire de séance,



Vincent BESNARD



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024

### Nomenclature : 8.9 – Culture

Le 11 mars 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 5 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. ERCHOUK (procuration à Mme THOMAS-PITOT), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. COLDEFY (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à M. PENE), M. HANOTIN (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur Vincent BESNARD

\*\*\*\*\*

**N° 9** : Scène partenaire 2024 - Signature d'un tableau budgétaire et d'un avenant à la convention cadre de coopération publique avec l'IDDAC 2024-2027

**Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :**

« Lors de la séance du 18 décembre 2023, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour la signature d'une convention cadre « Scène partenaire » avec l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel de la Gironde (l'IDDAC). Cette convention va permettre un soutien financier pour l'organisation de plusieurs spectacles vivants des saisons culturelles à venir.

L'avenant à cette convention qui vous est proposé, pour le premier semestre de l'année 2024, vise 2 objectifs :

- 1- Poursuivre les grands axes du partenariat culturel et artistique dans une perspective de mise en commun de moyens au service d'une politique publique de la culture.
- 2- Prévoir la répartition financière dans le cadre du soutien aux compagnies locales pour le premier semestre de l'année 2024.

Conformément à l'objectif n°2, et dans le cadre de la programmation de spectacles vivants proposée par la ville et de notre partenariat avec l'IDDAC ayant comme mission, entre autres, l'aide à la création et à la diffusion, le service culturel, en co-organisation avec l'IDDAC, accueille :

- La compagnie LE FRIIIX CLUB pour le spectacle « BIRDY L'odyssée du bandit aux pieds nus » prévu les 4 et 5 avril 2024 au Dôme pour 3 représentations (1 Tout public et 2 scolaires)
- La compagnie Les Betty Blues pour le spectacle « La vie devant nous » prévu le 16 mai 2024 au Forum des Arts et de la Culture pour 1 représentation tout public

Cette co-organisation implique un soutien financier de l'IDDAC sur ces spectacles et les modalités de prise en charge financière sont prévues de la manière suivante : Partage des coûts et des recettes à hauteur de 33% pour l'IDDAC et de 67% pour la ville de Talence.

Afin de formaliser le partenariat de co-organisation avec l'IDDAC, je vous propose d'approuver l'avenant à la Convention cadre de coopération publique « Scène partenaire » et le tableau budgétaire joint. »

Après délibéré, le Conseil Municipal donne son accord sur ce projet et habilite Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y afférent

PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 12 mars 2024**

Le secrétaire de séance,



Vincent BESNARD



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY



## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024**

### **Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel**

Le 11 mars 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 5 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. ERCHOUK (procuration à Mme THOMAS-PITOT), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. COLDEFY (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à M. PENE), M. HANOTIN (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 10** : Création d'un poste d'agent polyvalent d'accueil et d'entretien au stade nautique Henri Deschamps

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Pour faire suite à un nouveau besoin lié à la réouverture du stade nautique Henri Deschamps, la collectivité doit recruter un agent polyvalent d'accueil et d'entretien fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades des cadres d'emplois des Adjointes administratifs et des Adjointes techniques, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique.

## Missions principales :

### **1) Assurer l'entretien des locaux**

- Assurer l'entretien et le nettoyage de la zone accueil (vestiaires individuels et collectifs, sanitaires, casiers, zones de déchaussage, différents locaux d'accueil et pédiluves) ainsi que du mobilier conformément au Protocole d'entretien et aux règles de sécurité et de prévention
- Assurer l'entretien et le nettoyage des parties communes et privatives de l'établissement (notamment zone d'annexes de service, de bureaux, espaces privatifs réservés au personnel, salle de repos, vestiaires du personnel, sanitaires...)
- Assurer l'entretien et la gestion du local de stockage des produits d'entretien
- Assurer l'entretien et la gestion du local poubelles ainsi que le ramassage et le nettoyage des poubelles (intérieures et extérieures)
- Assurer l'entretien et le nettoyage de la zone bassins : nettoyage quotidien des bassins, des lignes de flottaison, des plages, des coursives, de l'infirmerie, des sanitaires, de l'espace visiteur, de la zone « bien-être » (sauna/hammam/douches), des pédiluves, des tribunes et de la zone ludique ainsi que du mobilier conformément au Protocole d'entretien et aux règles de sécurité et de prévention
- Mise en œuvre des robots de nettoyage des bassins (et maintenance des appareils)
- Travaux de vidange de l'établissement et de ses différents bassins

### **2) Assurer l'accueil physique et téléphonique des différents publics de l'établissement**

(clubs, scolaires, adhérents activités, associations, groupes et usagers)

- Accueil et information du public en général
- Accueil téléphonique
- Aide à l'utilisation des outils de contrôle d'accès par les usagers
- Accueil spécifique des scolaires / groupes dans la zone groupe / collectif
- Médiation avec le public et gestion des conflits
- Surveillance générale du stade nautique et faire respecter le règlement intérieur de l'établissement
- Informer et assister le public sur le fonctionnement des casiers et de l'ensemble des outils du système de contrôle d'accès
- Respecter et mettre en application le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours ainsi que les protocoles d'évacuation et de confinement
- Appliquer les consignes en matière de sécurité des Etablissements Recevant du Public

### **3) Assurer la gestion du contrôle d'accès et du logiciel de billetterie**

- Assurer la gestion de l'outil d'encaissement et de billetterie en tant que mandataire de la régie de recettes du stade nautique (encaissement, clôture de la journée de compte, manipulation des deniers publics...)
- Assurer la gestion des inscriptions aux activités
- Réalisation de tâches administratives diverses inhérentes à la régie

## Missions annexes :

- Missions diverses liées au bon fonctionnement de l'établissement : notamment fermeture de l'établissement, polyvalence (aide auprès des autres services de l'établissement)
- Management de l'équipe d'entretien saisonnière

- Participer à l'élaboration et à la mise à jour des documents spécifiques de l'établissement (Protocole d'entretien, Règlement intérieur ...)

Spécificités :

- Établissement Recevant du public de 2e catégorie à risque (incident technique et chimique / risque noyade - secours à la personne) situé dans le Quartier Prioritaire de Thouars (accueil du public difficile)
- Lien direct avec du public spécifique – enfant (public scolaire) et public difficile (Quartier Prioritaire de la Ville)
- Manipulation de produits chimiques → obligation du port par l'agent des Equipements de Protection Individuelle adéquats
- Travail posté (accueil – pas de possibilité de quitter son poste de travail à sa convenance.
- Établissement recevant du public avec une grande amplitude horaire d'ouverture : réquisition possible de l'agent en dehors des horaires de travail pour l'organisation de manifestations, d'activités diverses ; adaptabilité attendue pour le remplacement d'agents absents afin d'assurer la continuité du service public

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 18/03/2024.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades des cadres d'emplois des Adjoint administratifs et des Adjoint techniques à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'agent polyvalent d'accueil et d'entretien au stade nautique Henri Deschamps, ouvert aux grades des cadres d'emplois des Adjoint administratifs et des Adjoint techniques à compter du 18/03/2024,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 12 mars 2024**

Le secrétaire de séance,



**Vincent BESNARD**

LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024

### **Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel**

Le 11 mars 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 5 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. ERCHOUK (procuration à Mme THOMAS-PITOT), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. COLDEFY (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à M. PENE), M. HANOTIN (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 11** : Création d'un poste d'agent polyvalent technique et entretien au stade nautique Henri Deschamps

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Pour faire suite à un nouveau besoin lié à la réouverture du stade nautique Henri Deschamps, la collectivité doit recruter un agent polyvalent technique et entretien, fonctionnaire ou contractuel, de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades des cadres d'emplois des Adjoints techniques et des Agents de maîtrise, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-14 du code général de la fonction publique.

## Missions principales :

### **1) Assurer l'entretien des locaux**

- Assurer l'entretien et le nettoyage de la zone accueil (vestiaires individuels et collectifs, sanitaires, casiers, zones de déchaussage, différents locaux d'accueil et pédiluves) ainsi que du mobilier conformément au Protocole d'entretien et aux règles de sécurité et de prévention
- Assurer l'entretien et le nettoyage des parties communes et privatives de l'établissement (notamment zone d'annexes de service, de bureaux, espaces privatifs réservés au personnel, salle de repos, vestiaires du personnel, sanitaires...)
- Assurer l'entretien et la gestion du local de stockage des produits d'entretien
- Assurer l'entretien et la gestion du local poubelles ainsi que le ramassage et le nettoyage des poubelles (intérieures et extérieures)
- Assurer l'entretien et le nettoyage de la zone bassins : nettoyage quotidien des bassins, des lignes de flottaison, des plages, des coursives, de l'infirmerie, des sanitaires, de l'espace visiteur, de la zone bien-être (sauna/hammam/douches), des pédiluves, des tribunes et de la zone ludique ainsi que du mobilier conformément au Protocole d'entretien et aux règles de sécurité et de prévention

### **2) Assurer le traitement, la maintenance et le contrôle de la qualité de l'eau des bassins :**

- Maintenance générale du réseau hydraulique et du système de traitement de l'eau
- Suivi et entretien des régulateurs de produits
- Contrôle des températures des bassins et de la qualité de l'air ambiant (opération de contrôle des CTA)
- Analyses de l'eau de baignade
- Tenue et suivi du registre sanitaire et de la feuille journée
- Contrôle et surveillance du réseau d'eau chaude sanitaire
- Assurer le lavage des filtres et préfiltres
- Approvisionnement des bacs de produits de traitement de l'eau et gestion des taux de stabilisant des bassins extérieurs
- Mise en œuvre des robots de nettoyage des bassins (et maintenance des appareils)
- Assurer la gestion et la maintenance de la couverture du bassin olympique, de l'aileron mobile et du mécanisme de boule à vague
- Assurer la maintenance et les opérations de préparation de l'espace « bien-être » (hammam, sauna et douches massantes)
- Assurer la maintenance des déchloramineurs
- Travaux de vidange de l'établissement et de ses différents bassins

### **3) Assurer les travaux d'entretien courant du bâtiment et des infrastructures :**

- Divers travaux de maintenance et de suivi de l'entretien du bâtiment : peinture, menuiserie/serrurerie, carrelage/maçonnerie, plomberie, électricité

### Missions annexes :

- Missions diverses liées au bon fonctionnement de l'établissement : notamment fermeture de l'établissement, polyvalence (aide auprès des autres services de l'établissement)
- Management de l'équipe d'entretien saisonnière
- Participer à l'élaboration et à la mise à jour des documents spécifiques de l'établissement (Protocole d'entretien, Règlement intérieur ...)

### Spécificités :

- Établissement Recevant du public de 2e catégorie à risque (incident technique et chimique / risque noyade - secours à la personne) situé dans le Quartier Prioritaire de Thouars (accueil du public difficile)
- Lien direct avec du public spécifique – enfant (public scolaire) et public difficile (Quartier Prioritaire de la Ville)
- Manipulation de produits chimiques → obligation du port par l'agent des Equipements de Protection Individuelle adéquats
- Travail posté (accueil – pas de possibilité de quitter son poste de travail à sa convenance.
- Établissement recevant du public avec une grande amplitude horaire d'ouverture : réquisition possible de l'agent en dehors des horaires de travail pour l'organisation de manifestations, d'activités diverses ; adaptabilité attendue pour le remplacement d'agents absents afin d'assurer la continuité du service public.

### Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 18/03/2024.

### Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades des cadres d'emplois des Adjoints technique et des Agents de maîtrise à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'agent polyvalent technique et entretien au stade nautique Henri Deschamps, ouvert aux grades des cadres d'emplois des Adjoints techniques et des Agents de maîtrise à compter du 18/03/2024,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 12 mars 2024**

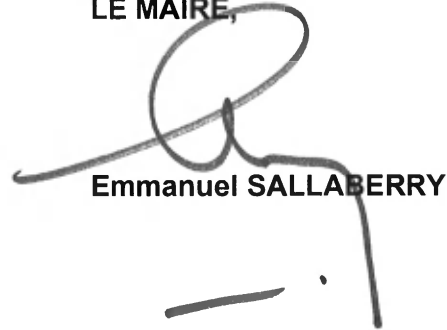
Le secrétaire de séance,



**Vincent BESNARD**



LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024

### Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 11 mars 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 5 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. ERCHOUK (procuration à Mme THOMAS-PITOT), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. COLDEFY (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à M. PENE), M. HANOTIN (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 12** : Recrutement d'un agent de surveillance de la voie publique polyvalent au sein du service surveillance voie publique

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Suite au départ à la retraite d'un agent titulaire occupant un poste d'agent de surveillance de la voie publique polyvalent au sein du service surveillance voie publique, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades des cadres d'emplois des Adjoints techniques ou des Adjoints administratifs, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique.

Missions principales :

- OUVERTURE DES PARCS ET JARDINS
- SECURISATION DU PASSAGE DES ECOLES :

- Assurer la sécurité des enfants et des parents lors de la traversée de chaussée et la surveillance des stationnements aux abords proches de l'école

➤ SURVEILLANCE DU STATIONNEMENT REGLEMENTE :

- Contrôler l'application de la réglementation du stationnement réglementé (payant – zone bleue)
- Etablir des procès-verbaux par PV électronique et des forfaits post-stationnement électroniques
- Renseigner les usagers et les informer préventivement du fonctionnement et de la réglementation en vigueur sur les voies publiques
- Signaler tout dysfonctionnement des horodateurs en lien avec la régie du stationnement payant

➤ BRIGADE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

- Contrôler le respect des autorisations d'occupation du domaine public suivant une liste éditée chaque jour
- Contrôler les chantiers constatés lors des patrouilles quotidiennes
- Régulariser les occupations du domaine public sans autorisation
- Contrôler la bonne application des arrêtés de voirie
- Expliquer et orienter les entreprises/administrés sur les démarches à entreprendre avant tous travaux
- Rendre compte à la hiérarchie en fin de mission
- Collaborer avec les services techniques

➤ BRIGADE ANTI-INCIVILITES :

- Contrôler l'application du code de l'environnement et du règlement sanitaire
- Constater et verbaliser les dépôts sauvages
- Ramasser les petits dépôts sauvages constatés
- Constater et signaler les tags à consonnance politique et anti-police
- Constater et établir un procès-verbal de demande d'élagage pour les plantations empiétant sur le domaine public
- Informer et sensibiliser les publics (habitants, bailleurs sociaux, commerçants, etc...) sur la réglementation en vigueur
- Participer à des actions de sensibilisation à la gestion des déchets et du respect de l'environnement
- Analyser les demandes des usagers et apporter des réponses adaptées

➤ RECEVEUR – PLACIER (MARCHES DU CENTRE VILLE ET SAINT GENES) :

- Accueillir et placer les commerçants et forains (abonnés et volants) et encaisser les droits de place
- Gérer les litiges entre ou avec les commerçants
- Contrôler les règles et les conditions de sécurité relatives à l'accès et à la circulation du public et des moyens d'intervention

Missions annexes :

- Constater et rendre compte des dégradations des espaces paysagers et publics

- Surveiller les manifestations organisées par la Ville en collaboration avec la police municipale
- Assister les personnes en difficulté (accident, etc ...)
- Surveiller la distribution alimentaire de l'association Espoir pour tous

### Spécificités :

- Port d'un uniforme obligatoire
- Travail par tous temps en extérieur
- Travail en binôme, horaires irréguliers avec amplitude variable en fonction des missions
- Travail le samedi

### Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/04/2024.

### Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades des cadres d'emplois des Adjoints techniques ou des Adjoints administratifs à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer l'emploi d'agent de surveillance de la voie publique polyvalent au sein du service surveillance voie publique, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades des cadres d'emplois des Adjoints techniques ou des Adjoints administratifs à compter du 01/04/2024,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 12 mars 2024**

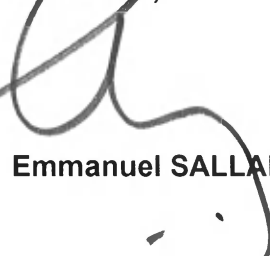
Le secrétaire de séance,



Vincent BESNARD



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY



## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024**

### **Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel**

Le 11 mars 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 5 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. ERCHOUK (procuration à Mme THOMAS-PITOT), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. COLDEFY (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à M. PENE), M. HANOTIN (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 13** : Création d'un poste d'animateur nature au service Agir Initier Responsabiliser

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Pour faire suite à un nouveau besoin au sein du service « Agir Initier Responsabiliser », la collectivité doit recruter un animateur nature, fonctionnaire ou contractuel, de catégorie C, afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints territoriaux d'animation, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

### Missions principales :

#### **Animations Nature**

- Animer, concevoir et mettre en place des projets de découverte et de sensibilisation à la protection de l'environnement, de la faune et de la flore en direction des publics jeunes (élèves) d'adultes : définition des thèmes en collaboration avec le service.
- Elaborer des supports, conception pédagogique, évaluation de l'action conduite, devis, planification
- Animer des journées à thème
- Assurer la coordination et la communication de son projet, et de ses animations en liaison avec le service

#### **Animations et Gestion sur la lutte moustiques**

- Piloter la gestion de projet sur le moustique
- Gestion des bornes QISTA (moustiques)
- Suivi des gîtes larvaires et traitement
- Prévention du moustique auprès des administrés
- Faire vivre les ambassadeurs

### Missions annexes :

- Contribuer à la programmation de la Maison du Développement Durable
- Se rendre disponible sur des événements ou animations (parfois en weekend)
- Travailler en transversalité avec les différents services de la ville et partenaires externes
- Maitriser l'outil informatique et sensibilité sur les réseaux sociaux

### Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/03/2024.

### Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjointes territoriaux d'animation à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'animateur nature au service Agir Initier Responsabiliser, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes territoriaux d'animation à compter du 01/03/2024,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 12 mars 2024**

Le secrétaire de séance,



Vincent BESNARD



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY





## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024**

### **Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel**

Le 11 mars 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 5 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. ERCHOUK (procuration à Mme THOMAS-PITOT), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. COLDEFY (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à M. PENE), M. HANOTIN (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT), Mme GREGLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 14** : Recrutement d'un Directeur enfance et vie éducative au sein du pôle ressources et vie éducative

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Pour faire suite au départ de la Directrice enfance et vie éducative, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie A afin de répondre aux besoins du service et de la collectivité.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Attachés territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

### **MISSIONS PRINCIPALES :**

- Veiller au déroulé des activités et missions à assurer quotidiennement dans les conditions optimales de sécurité et de bien-être tant du côté des usagers que des agents

- Travailler sur les besoins internes du pôle, les solutions et leurs impacts (RH, matériels, moyens, exigences de sécurité, normes, et leurs coûts bruts et nets (si cofinancement possible)
- Centraliser et piloter la communication des services à l'attention des familles
- Analyser les besoins (évolution des besoins : population, évolution territoriale, évolution du projet Educatif et d'Accueil)
- Être en veille sur tout ce qui a trait à la santé environnementale et développement durable en relation avec la cellule en charge

### **RESPONSABILITES :**

- Responsable du respect des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail
- Contrôle de la qualité des services rendus
- Veiller à l'organisation et pilotage des dispositifs de sécurité des personnes et des biens

### **SPECIFICITES :**

- Responsable hiérarchique direct du service Education
- Responsable du périmètre de l'entretien des bâtiments communaux et N+2 des agents des bâtiments

### **Périodicité :**

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/04/2024.

### **Rémunération :**

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Attachés territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de Directeur enfance et vie éducative de catégorie A au sein du pôle ressources et vie éducative, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Attachés territoriaux à compter du 01/04/2024,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 12 mars 2024**

Le secrétaire de séance,

Vincent BESNARD



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024**

### **Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel**

Le 11 mars 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 5 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. ERCHOUK (procuration à Mme THOMAS-PITOT), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. COLDEFY (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à M. PENE), M. HANOTIN (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 15** : Création d'un poste de technicien bâtiment au sein de la Direction bâtiments communaux et transition énergétique

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Afin d'assurer l'entretien, la maintenance et la sécurité des bâtiments communaux et des travaux, la collectivité doit recruter un technicien bâtiment, fonctionnaire ou contractuel de catégorie B, afin de répondre à la charge de travail liée aux nombreux projets de la ville.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique.

**Missions principales :**

#### **Entretien et maintenance**

- Piloter et assurer le suivi des contrats obligatoires

- Proposer, coordonner et contrôler la maintenance préventive et curative des bâtiments
- Maîtriser les contraintes réglementaires de sécurité (Etablissement Recevant du Public)
- Garant de la bonne réalisation des prestations des entreprises
- Mettre en place des tableaux de bords pour suivre les actions
- Coordonner les technicien(ne)s, les entreprises et le Centre Technique Municipal sur la maintenance préventive et curative des installations techniques des bâtiments

### **Travaux**

- Mettre en œuvre le plan de démolition : autorisation administrative, concessionnaire, suivi des travaux, communication...
- Suivre l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP)
- Suivre la mise en œuvre du plan de mise en conformité Etablissement Recevant du Public
- Suivre le Plan d'action sur la Qualité de l'Air Intérieur (PQAI)
- Accompagner techniquement les techniciens(nes) pour les Commissions Communales de Sécurité (CCS)
- Réaliser les études, diagnostic ou audit technique

### **Administratif et financier**

- Participer à l'élaboration budgétaire pour la maintenance des bâtiments
- Exécuter le budget en matière de maintenance des bâtiments et de suivi des plans
- Participer à l'élaboration des marchés relatifs aux bâtiments
- Contrôler la conformité des documents administratifs et techniques des contrats
- Veiller au bon déroulement des contrôles périodiques
- Rédiger et suivre les contrats de maintenance des installations techniques
- Proposer et chiffrer les travaux en lien avec les missions
- Veille de l'évolution des réglementations

### **Périodicité :**

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/03/2024.

### **Rémunération :**

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de technicien bâtiment de catégorie B au sein de la Direction bâtiments communaux et transition énergétique ouvert aux grades du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux à compter du 01/03/2024,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 12 mars 2024**

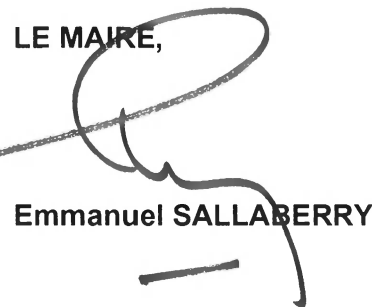
Le secrétaire de séance,



Vincent BESNARD



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024

### Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 11 mars 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 5 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. ERCHOUK (procuration à Mme THOMAS-PITOT), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. COLDEFY (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à M. PENE), M. HANOTIN (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur Vincent BESNARD

\*\*\*\*\*

**N° 16** : Recrutement d'un responsable des cuisines

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Par délibération en date du 7 décembre 2020, vous aviez autorisé le recrutement d'un agent contractuel non permanent en application de l'article L332-24 à L332-26 du Code général de la fonction publique pour mener à bien un projet municipal.

L'objectif était alors de :

- Promouvoir une alimentation plus saine, plus en phase avec une évolution des habitudes alimentaires et plus respectueuse des considérations environnementales ;
- Disposer d'une cuisine centrale adaptée, évolutive et performante.

Ce projet est arrivé à son aboutissement et pour mener à bien cette mission d'analyse et d'adaptation de l'équipement et des pratiques professionnelles il vous est proposé de transformer ce poste en un poste permanent de responsable des cuisines.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Attachés territoriaux ou des Ingénieurs territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique.

## Missions principales :

### La sécurité alimentaire

- Mise en œuvre des procédures réglementaires sur la cuisine
- Mise en place des outils nécessaires à leur mise en œuvre
- Elaboration du protocole de suivi des températures
- Application du protocole de suivi des températures
- Elaboration du plan de prévention
- Mise en œuvre du protocole bactériologique
- Elaboration de la procédure de conservation des repas témoins
- Gestion des crises (suspicion de TIAC ou d'alerte alimentaire)
- Développement des normes et certifications
- Participation à la définition et à la mise en œuvre de la démarche qualité dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité
- Supervision de la production, la livraison et la distribution des repas dans le respect des réglementations en matière sanitaire et nutritionnelle et de la démarche qualité
- Contrôle de l'hygiène des locaux et de la mise en place du PMS sur la cuisine centrale et cuisines satellites
- Information de la ville sur l'évolution de la réglementation en matière d'hygiène, sécurité alimentaire et nutrition

### L'organisation du service

- Superviser la Gestion des stocks et rationaliser la tenue des stocks
- Proposer des démarches d'optimisation des organisations et des processus d'harmonisation et de simplification des procédures
- Assurer les relations avec les services techniques pour la maintenance des locaux et des matériels
- Réaliser les tableaux de bord permettant de suivre la gestion de l'activité
- Anticiper les enjeux et besoins, en termes d'organisation du travail et de formation

### Agir pour le Développement Durable

- Modalité d'approvisionnement en denrées
- Conditions de livraison des repas ou des denrées
- Conditions de distribution des repas
- Sensibilisation à la lutte contre le gaspillage
- Suivi du traitement des déchets générés par la restauration

### Les moyens

- Participation au Recrutement, organisation du personnel
- Formation du personnel communal - Etablissement d'un plan de formation
- Elaboration et suivi budgétaire
- Définition des besoins et procéder à l'achat des biens et services nécessaires dans le respect de la réglementation des marchés publics
- Elaboration des contrats et marchés de prestation du service et suivre leur exécution
- Etablissement du plan de Continuité de service

### Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/03/2024.



## Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emploi des Attachés territoriaux ou des Ingénieurs territoriaux, à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

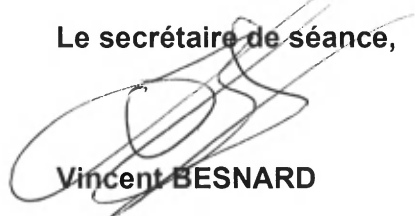
Au vu de l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique, je vous demande donc d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un poste de responsable des cuisines ouvert aux grades du cadre d'emplois des Attachés territoriaux ou des Ingénieurs territoriaux à compter du 01/03/2024,
- De prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138 »

Adopté par 43 VOIX POUR

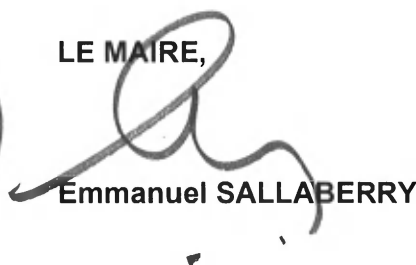
**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 12 mars 2024**

Le secrétaire de séance,

  
Vincent BESNARD



LE MAIRE,

  
Emmanuel SALLABERRY



## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024**

### **Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel**

Le 11 mars 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 5 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. ERCHOUK (procuration à Mme THOMAS-PITOT), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. COLDEFY (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à M. PENE), M. HANOTIN (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT), Mme GREGLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 17** : Recrutement d'un adjoint du patrimoine en médiathèque à temps complet au sein du service Médiathèques

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Lors du conseil municipal du 18/09/2023 vous aviez autorisé le recrutement d'un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C à temps non complet de 70%, suite à la mobilité interne d'un agent occupant un poste d'adjoint du patrimoine en médiathèque.

Suite à une réorganisation du service, il vous est proposé de supprimer ce poste à temps non complet de 70% et d'en créer un à temps complet.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes territoriaux du patrimoine, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

## Missions principales

### **1. Accueil, renseignement et orientation des usagers**

- Accueillir le public en secteur adultes (le temps d'accueil des publics varie entre 17h et 24h par semaine)
  - Opérations de prêts et retours des documents.
  - Accueil des usagers dans le secteur.
  - Aide à l'orientation dans l'espace et à la recherche de documents.
- Participer à l'accueil général dans le hall et inscrire les adhérents.
- Faire respecter et appliquer les règles et consignes de sécurité.

### **2. Gestion, entretien et classement des collections**

- Intégrer des documents sur le progiciel (bulletinage des revues, exemplarisation).
- Équiper, vérifier, entretenir et réparer des documents.
- Classer et reclasser les documents.
- Mettre en place et veiller à la bonne présentation du secteur (journaux, présentation de documents, affiches...).
- Effectuer les transactions liées aux boîtes de retour de documents. Assurer la navette entre les structures (utilisation de la voiture de service).

### **3. Médiation et valorisation des collections et des services**

- Mettre en valeur les fonds par des présentations régulières.
- Participer aux actions culturelles du réseau des bibliothèques.
- Participer à la mise en œuvre des animations (installer et aménager des salles (mobilier - tables, chaises, matériels multimédias, etc...)).

## Missions annexes :

- Gérer les fournitures.
- Participer aux acquisitions, traitement, valorisation et désherbage des documents en lien avec les gestionnaires de collections.
- Contribuer ponctuellement aux activités des autres secteurs et de la Médiathèque de Thouars.
- Participer aux actions culturelles et animations (jeunesse, numériques, hors les murs...).
- Produire des contenus pour le portail des Médiathèques.

## Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/03/2024.

## Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjoints du patrimoine à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire sous réserve de l'avis du prochain CST à :

- Supprimer le poste d'adjoint du patrimoine à 70%,
- Créer un emploi d'adjoint du patrimoine en médiathèque de catégorie C à temps complet au sein du service médiathèques, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints territoriaux du patrimoine à compter du 01/03/2024,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 12 mars 2024**

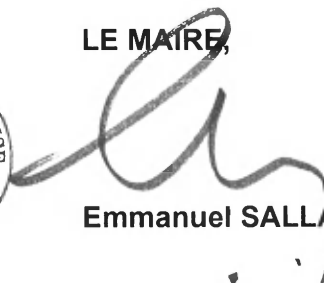
Le secrétaire de séance,



Vincent BESNARD



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY



## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024**

### **Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel**

Le 11 mars 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 5 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. ERCHOUK (procuration à Mme THOMAS-PITOT), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. COLDEFY (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à M. PENE), M. HANOTIN (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 18** : Prolongation sur emploi fonctionnel d'un Directeur Général Adjoint contractuel en charge du Pôle Ville dynamique et attractive

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Par délibération en date du 3 mai 2021, vous aviez autorisé le recrutement d'un directeur général adjoint en charge du pôle Ville Dynamique et Attractive composé des directions suivantes : Ville économique et durable, Culture, Sports, jeunesse et vie étudiante. Aussi, je vous propose de prolonger sur un emploi fonctionnel de direction, un agent contractuel conformément à l'article L 343-1 du Code général de la fonction publique.

**Rappel des principales missions :**

- Assister le Directeur Général des Services,
- Conduire, animer et gérer les services rattachés au pôle Ville attractive et dynamique (Ville économique et durable, culture, sports, jeunesse, et vie étudiante),
- Etablir les orientations et les objectifs à court terme et moyen terme aux directions placées sous son autorité,

- Participer aux différentes instances municipales,
- Suivre les procédures budgétaires,
- Coordonner et définir des instruments de pilotage et de contrôle,
- Conduire l'évaluation des résultats et l'efficacité des moyens mis en œuvre,
- Impulser et coordonner des projets stratégiques.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée fixée en référence au 5<sup>ème</sup> échelon de la grille indiciaire strate démographique de Directeur Général Adjoint 40 000 à 150 000 habitants, est calculée de la façon suivante :

- Traitement indiciaire en référence à l'IM 701 (IB 851)
- IFSE mensuelle de 1 205.57€, groupe de fonction A4
- Une majoration de 35 points d'indice en lien avec la grande disponibilité exigée

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

En conséquence, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Prolonger pour une durée de 3 ans, un Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Ville dynamique et attractive contractuel à compter du 04/05/2024,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012. »

Adopté par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 12 mars 2024**

Le secrétaire de séance,



Vincent BESNARD



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024

### Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 11 mars 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 5 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. ERCHOUK (procuration à Mme THOMAS-PITOT), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. COLDEFY (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à M. PENE), M. HANOTIN (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur Vincent BESNARD

\*\*\*\*\*

**N° 19** : Transformation d'un poste non permanent d'Ingénieur en un poste permanent au service Bâtiments transition énergétique

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Lors du conseil municipal du 27/03/2023 vous aviez autorisé la création d'un poste d'ingénieur face à l'augmentation des projets du service. Un agent contractuel, déjà présent dans le service en raison d'un remplacement d'un congé maternité, avait donc été prolongé conformément à l'article L332-23 1° (accroissement temporaire d'activité) du code général de la fonction publique. Aujourd'hui il vous est proposé de pérenniser ce poste.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

## Missions principales :

- Coordination des techniciens sur la maintenance préventive et curative des installations techniques des bâtiments
- Coordination des actions entre la Direction des bâtiments et le Centre technique Municipal
- Suivre les projets des bâtiments sur les plans techniques, administratif et financier
- Assurer l'interface avec les maîtrises d'œuvre extérieures
- Participer à l'élaboration des marchés relatifs aux bâtiments
- Rédiger et suivre les contrats de maintenance des installations techniques
- Être l'interlocuteur des services utilisateurs des bâtiments

## Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/03/2024

## Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.


Au vu de l'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'Ingénieur bâtiment de catégorie A au sein de la Direction bâtiments communaux et transition énergétique ouvert aux grades du cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux à compter du 01/03/2024,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138.»

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 12 mars 2024**

Le secrétaire de séance,



Vincent BESNARD



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024**

### **Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel**

Le 11 mars 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 5 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. ERCHOUK (procuration à Mme THOMAS-PITOT), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. COLDEFY (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à M. PENE), M. HANOTIN (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 20** : Modification de rémunération d'un poste d'Assistant de Direction au service des sports

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Lors du Conseil Municipal du 18/12/2023 vous aviez autorisé la reconduction d'un poste d'Assistant de Direction au service des Sports pour 3 ans.

Au vu de la qualité du travail de l'agent occupant le poste et de l'absence de réévaluation de la rémunération, il est proposé aujourd'hui d'attribuer le RIFSEEP à l'agent contractuel occupant le poste.

**Rappel des Missions principales :**

- Accueillir le public, (accueil physique et téléphonique)
- Gérer le secrétariat (RDV, réunions, rédaction courriers, notes)
- Suivi des actes administratifs (décisions administratives, délibérations, conventions, arrêtés municipaux)
- Elaboration et suivi des dossiers de subvention aux associations
- Gérer les stocks de matériels et de fournitures
- Gérer les bons de commandes et faire le suivi sur le logiciel

- Aider à la planification des créneaux et plannings des installations sportives via le logiciel PLANITECH
- Participer à l'organisation des manifestations sportives, des soirées et des réunions diverses d'associations
- Suivre les dossiers des stagiaires et des indemnités et heures supplémentaires des agents

**Périodicité :**

Le poste est prévu à temps complet.

**Rémunération :**

La rémunération allouée fixée en référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade de Rédacteur est calculée de la façon suivante :

- o Traitement indiciaire en référence à l'IM 373 (IB 389)
- o Une majoration de 10 points d'indice en lien avec la grande disponibilité exigée
- o IFSE mensuelle de 451.97€

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

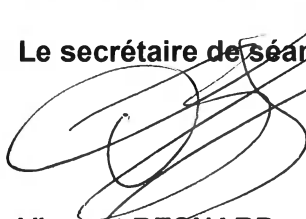
Au vu de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Réévaluer la rémunération du poste d'assistante de direction à compter du 01/03/2024,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138.»

Adopté par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 12 mars 2024**

**Le secrétaire de séance,**



**Vincent BESNARD**



**LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024

### **Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétences des communes**

Le 11 mars 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 5 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHABBAT), M. ERCHOUK (procuration à Mme THOMAS-PITOT), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. COLDEFY (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à M. PENE), M. HANOTIN (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 21 : Rapport social unique (RSU) 2022**

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Selon les dispositions de l'article L.231-1 du Code général de la fonction publique, les administrations mentionnées à l'article L.2 doivent élaborer chaque année un rapport social unique rassemblant les éléments et données à partir desquels sont établies les lignes directrices de gestion prévues au chapitre III du titre Ier du livre IV, déterminant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque administration, collectivité territoriale et établissement public.

Le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique fixe les conditions et modalités de sa mise en œuvre.

Suite à la parution début janvier 2022 de l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales, les

centres de gestion ont réalisé les développements nécessaires à l'actualisation de leur plateforme, qui est désormais le seul mode de collecte pour ces indicateurs. Le rapport social unique est avant tout un outil d'accompagnement dans la gestion des ressources humaines.

Le RSU a été présenté au Comité Social Territorial du 20 décembre 2023. Ce document est téléchargeable par le lien ci-après :

<https://podoc.girondenumerique.fr/T49M37gqYZxyyh9NPC6Gf7SHJGNHxLK5>

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver le rapport social unique au titre de l'année 2022 présenté en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération.»

**ADOPTE PAR 34 VOIX POUR**

**9 ABSTENTIONS (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GREGLARD-NEDELEC, Mme DUMONT – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence Debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**MAIRIE DE TALENCE, le 12 mars 2024**

**Le secrétaire de séance,**



**Vincent BESNARD**

**LE MAIRE,**



**Emmanuel SALLABERRY**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024**

### **Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétences des communes**

Le 11 mars 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 5 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHABBAT), M. ERCHOUK (procuration à Mme THOMAS-PITOT), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. COLDEFY (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à M. PENE), M. HANOTIN (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 22** : Bourse « INNOVATION TALENCE-UNIVERSITE » édition 2024 – lauréats

**En l'absence de Madame MADRID, Adjointe déléguée aux Actions innovantes de Ville, Attractivité du territoire, Suivi du projet « Crespy demain », Santé et aide à la parentalité, Monsieur le Maire expose :**

« Chaque année, dans le cadre de la Bourse « INNOVATION TALENCE-UNIVERSITE » la ville de Talence attribue deux bourses de 5 000 € chacune à des élèves-ingénieurs et des étudiants en fin de cursus d'enseignement supérieur.

Pour l'édition 2024, 12 candidatures ont été reçues.

Le jury, composé d'élus ainsi que de personnalités du monde économique, universitaire, industriel, bancaire et administratif s'est réuni le 01 février 2024 afin d'entendre des étudiants défendre leur projet. Après délibération, le jury a voté pour octroyer les bourses aux deux candidats suivants :

- Monsieur Benjamin BIENERT de la société BIBO

- Monsieur Hugo WALRAND de la société Instant Forest

Après un an de finalisation du projet au sein de leur laboratoire, les candidats retenus pourront intégrer dans des conditions favorables la Pépinière d'Entreprises de Talence où ils auront l'opportunité de bénéficier de toutes les facilités mises à la disposition des jeunes entrepreneurs.

Je vous demande par conséquent de bien vouloir :

- Approuver le versement d'une bourse de 5 000 € à chacun des deux projets retenus,
- M'autoriser ou mon représentant à signer les conventions d'engagement de porteurs de projet avec les lauréats. »

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR  
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme BONORON)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 12 mars 2024**

Le secrétaire de séance,



Vincent BESNARD



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY



## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024**

### **Nomenclature : 8.2 – Aide sociale**

Le 11 mars 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 5 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHABBAT), M. ERCHOUK (procuration à Mme THOMAS-PITOT), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. COLDEFY (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à M. PENE), M. HANOTIN (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 23** : Convention pluriannuelle relative à l'expérimentation « Territoires Zéro Non-recours »

**En l'absence de Madame MADRID, Adjointe déléguée aux Actions innovantes de ville, à l'Attractivité du territoire, au Suivi du projet « Crespy demain », à la Santé et aide à la parentalité, Vice-Présidente du CCAS, Monsieur le Maire expose :**

« Le non-recours aux prestations sociales est un enjeu majeur de nos politiques de solidarités. Le non-recours accroît le risque de précarité et d'isolement des individus qui ne bénéficient pas des aides ou des droits auxquels ils pourraient prétendre. En France, le taux de non-recours à certaines prestations dépasse 30% par exemple pour le RSA.

Plusieurs causes du non-recours ont été identifiées par différentes études :

- la non-connaissance ;
- la non-proposition de la part des conseillers ou agents prestataires ;
- la non-demande (désintérêt pour la prestation, lassitude face à de longues procédures, accessibilité numérique...) ;
- la non-réception (démarche inachevée, découragement) ;
- la non-orientation (manque d'accompagnement dans l'accès aux dispositifs).

Pourtant les prestations sociales jouent un rôle primordial pour l'autonomie des personnes et la cohésion sociale de la commune :

- 16 % de la population font partie des catégories des ménages pauvres et l'absence des prestations sociales, feraient monter ce chiffre à 23%.
- 6% de la population vit avec moins de 735 € ; sans les prestations sociales, ce taux serait à 14%.
- pour 19,5% des allocataires CAF, les prestations sociales représentent 50% ou plus de leurs revenus mensuels ; pour 12,5%, ces prestations représentent 100% de leurs revenus.
- dans le quartier prioritaire de la ville, la part des prestations sociales dans les revenus est nettement supérieure au reste des habitants des autres quartiers : la redistribution a un impact considérable pour une partie des ménages vivant dans ce quartier.
- 11% perçoivent le RSA et l'AAH, soit 2 780 ménages.

Les chiffres révèlent tout l'intérêt pour la ville de travailler sur le non-recours aux prestations sociales au regard de leur importance pour les Talençais.

Dans le cadre de la politique d'accès aux droits sociaux, l'Etat a lancé l'expérimentation « Territoires zéro non-recours ». Après une phase d'appel à projets, 39 territoires ont été retenus pour développer leurs initiatives et ainsi simplifier l'accès aux droits et limiter le non-recours.

Le projet de la ville de Talence est l'un des deux lauréats en Gironde. Il est donc nécessaire d'établir une convention.

Le projet de la ville de Talence vise à identifier les acteurs du territoire permettant de toucher les populations cibles du non-recours et à coconstruire une stratégie partenariale d'actions s'appuyant notamment sur l'aller-vers.

Cette stratégie doit permettre de couvrir des territoires ou des populations non touchés par l'existant et de renforcer les actions existantes. La stratégie veillera à la complémentarité des acteurs entre les institutions et le secteur associatif, et s'appuiera à outiller l'ensemble des acteurs de proximité.

Ce projet vise sur 3 ans à :

- Mettre la participation des habitants et allocataires au cœur des actions
- Développer une stratégie de lutte contre le non-recours s'appuyant sur l'aller-vers sur l'ensemble de la ville, à destination des habitants
  - Construire le plan d'action avec les partenaires et habitants
  - Optimiser la coordination des acteurs et des opérateurs à l'échelle de la commune
  - Animer sur le territoire les actions
- Repenser l'accès aux outils numériques et l'accessibilité des démarches numériques
- Renforcer la présence sur le territoire (ambassadeur des droits) et lancer des temps forts sur le non-recours

Sur les trois années, l'Etat contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de 275 000 €. La ville de Talence apporte une contribution à hauteur de 78 500 €.

Je vous propose donc de m'autoriser à signer la convention de partenariat liant la ville et l'Etat. »

ADOpte PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 12 mars 2024**

Le secrétaire de séance,



**Vincent BESNARD**



LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**



## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024**

### **Nomenclature : 8.1 - Enseignement**

Le 11 mars 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 5 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHABBAT), M. ERCHOUK (procuration à Mme THOMAS-PITOT), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. COLDEFY (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à M. PENE), M. HANOTIN (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 24** : Projet « Dis Papi, Dis Mamie » : Intervention de Séniors de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) au sein des accueils périscolaires et centres de loisirs

**Madame DESGUERS, Conseillère municipale déléguée à la Promotion des liens intergénérationnels, expose :**

« Afin d'accompagner différents objectifs fixés dans le cadre du Projet Educatif De Territoire, le service Enfance développe plusieurs partenariats.

Depuis trois ans, un projet intergénérationnel, en partenariat avec l'UDAF, intitulé « Dis Papi, dis Mamie » est décliné sur les accueils périscolaires élémentaires et centres de loisirs municipaux. Cette animation permet à des séniors de partager avec les enfants leurs histoires d'enfance et les souvenirs qui les ont marqués.

Pour l'année 2023, six séniors volontaires se sont relayés afin de proposer 12 ateliers au sein des centres de loisirs élémentaires. 140 enfants ont ainsi profité des différents récits.

Le bilan très positif des interventions, partagé par l'ensemble des acteurs, seniors « raconteurs » et enfants réunis, suscite un vif intérêt à le faire perdurer cette année encore.

Vous trouverez à ce titre, annexée à la présente délibération, la convention qui traduit cette action.

Afin de formaliser la reconduite de ce partenariat, je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire, à signer les différents documents relatifs à ces interventions. »

ADOpte PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 12 mars 2024**

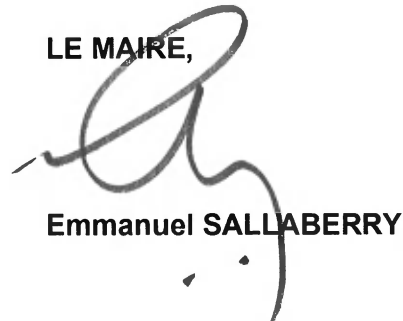
Le secrétaire de séance,



**Vincent BESNARD**



LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024**

### **Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétences des communes**

Le 11 mars 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 5 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHABBAT), M. ERCHOUK (procuration à Mme THOMAS-PITOT), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. COLDEFY (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à M. PENE), M. HANOTIN (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 25** : Convention de partenariat association de prévention spécialisée Frédéric Sévène

**Monsieur LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et à la vie étudiante, expose :**

« Depuis février 2022, le service Animation Sportive a étendu son périmètre d'intervention en développant un projet social et éducatif s'appuyant sur des actions itinérantes à destination des jeunes résidant sur les quartiers de veille éducative prioritairement.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'animation socio-sportive et culturelle, et du développement des partenariats avec les différents services et structures implantés sur le territoire, il vous est proposé :

- D'approuver les termes de la convention avec l'association de prévention spécialisée Frédéric Sévène,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 12 mars 2024**

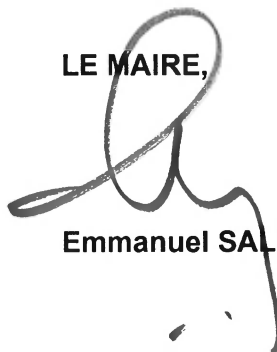
Le secrétaire de séance,



Vincent **BESNARD**



LE MAIRE,



Emmanuel **SALLABERRY**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024

### Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 11 mars 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 5 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHABBAT), M. ERCHOUK (procuration à Mme THOMAS-PITOT), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. COLDEFY (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à M. PENE), M. HANOTIN (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur Vincent BESNARD

\*\*\*\*\*

**N° 26** : Convention de partenariat association Rock et Chanson-SMAC d'agglomération

**Monsieur LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et à la vie étudiante, expose :**

« Dans le cadre de la poursuite des objectifs généraux du projet d'animation mis en œuvre, les animateurs socio-sportifs et culturels favorisent l'accès aux ressources de droit commun des publics jeunes, et mobilisent ces derniers en direction des projets portés par les structures du territoire.

Ainsi, le partenariat engagé avec l'association Rock et Chanson-SMAC d'agglomération, permet de mobiliser ces jeunes autour du projet « Get Lucky » qui s'inscrit dans une démarche de création artistique, de rencontre avec des intervenants musicaux, des ateliers d'écriture et une prise de parole en public. De plus, l'implication partenariale contribue à la mixité sociale, de genre et de territoire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce partenariat, il vous est proposé :

- D'approuver les termes de la convention avec l'association Rock et Chanson-SMAC d'agglomération,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 12 mars 2024**

Le secrétaire de séance,



Vincent BESNARD



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024

### **Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes**

Le 11 mars 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 5 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHABBAT), M. ERCHOUK (procuration à Mme THOMAS-PITOT), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. COLDEFY (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à M. PENE), M. HANOTIN (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 27** : Instauration d'astreintes financières administratives pour les infractions aux règles d'urbanisme

**En l'absence de Monsieur HANOTIN, Conseiller municipal délégué à l'Habitat et urbanisme, Monsieur le Maire expose :**

« La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, dite « engagement et proximité », est venue créer de nouvelles mesures administratives destinées notamment à renforcer l'application du droit de l'urbanisme.

En particulier, les mesures mises en place permettent à l'autorité compétente en matière d'urbanisme d'enjoindre à l'auteur d'une infraction de régulariser sa situation et de prononcer une astreinte sans recourir au juge.

Ce dispositif est encadré par les articles L481-1 à L481-3 du code de l'urbanisme dont il ressort les dispositions ci-après résumées :

Lorsqu'un procès-verbal d'infraction a été dressé pour des travaux entrepris ou exécutés en méconnaissance des obligations imposées par les documents et règlements d'urbanisme ou

en méconnaissance des prescriptions imposées par un permis de construire, de démolir ou d'aménager ou par la décision prise sur une déclaration préalable, l'autorité compétente peut, après avoir invité l'intéressé à présenter ses observations, le mettre en demeure, dans un délai qu'elle détermine :

- soit de procéder aux opérations nécessaires à la mise en conformité de la construction, de l'aménagement, de l'installation ou des travaux en cause aux dispositions dont la méconnaissance a été constatée,
- soit de déposer, selon le cas, une demande d'autorisation ou une déclaration préalable visant à leur régularisation.

Cette mise en demeure peut être assortie d'une astreinte d'un montant maximal de 500 € par jour de retard, en sachant que le montant total des sommes résultant de l'astreinte ne peut excéder 25 000 €.

Le délai imparti par la mise en demeure est fonction de la nature de l'infraction constatée et des moyens d'y remédier. Il peut être prolongé par l'autorité compétente, pour une durée qui ne peut excéder un an, pour tenir compte des difficultés que rencontre l'intéressé pour s'exécuter.

L'astreinte peut également être prononcée, à tout moment, après l'expiration du délai imparti par la mise en demeure, le cas échéant prolongé, s'il n'y a pas été satisfait, après que l'intéressé a été invité à présenter ses observations. Son montant est modulé en tenant compte de l'ampleur des mesures et travaux prescrits et des conséquences de la non-exécution.

Enfin il résulte également des articles susvisés qu'il est également possible d'obliger l'auteur de l'infraction à consigner une somme équivalente au montant des travaux de mise en conformité à réaliser.

La Commune de Talence qui est régulièrement confrontée aux problèmes de constructions réalisées sans autorisation ou en infraction aux autorisations délivrées sur son territoire, souhaite instaurer un barème d'astreintes pouvant être prononcées par arrêté municipal dans les conditions exposées ci-dessus.

Cette procédure permettrait en effet d'obtenir de la part des administrés en situation irrégulière une réaction rapide pour mettre un terme à l'existence d'une infraction, sans attendre l'achèvement de la procédure pénale ou la mise en œuvre d'une procédure au civil qui se déroulent parallèlement.

En conséquence, il vous est proposé d'instaurer sur le territoire de la Commune de Talence un barème relatif à la mise en œuvre d'une astreinte prévue par les articles L481-1 à L481-3 du code de l'urbanisme tel que défini et détaillé ci-dessous :

NATURE DE L'INFRACTION	Montant journalier	Délai imparti de mise en demeure avant astreinte
Travaux non-soumis à autorisation mais non-respect du document d'urbanisme	50 €	15 jours
Non-conformité des travaux par rapport à une déclaration préalable/autorisation de travaux	100 €	15 jours
Non-conformité des travaux par rapport à un permis de construire/permis d'aménager	200 €	1 mois
Absence de déclaration préalable de travaux / autorisation de travaux et travaux régularisables	150 €	15 jours
Absence de permis de construire / permis d'aménager et travaux régularisables	250 €	1 mois
Absence de déclaration préalable de travaux / autorisation de travaux et travaux non régularisables	300 €	15 jours
Absence de permis de construire / permis d'aménager et travaux non régularisables	400 €	1 mois


Je vous demande donc de bien vouloir :

- décider de l'instauration sur le territoire de la Commune de Talence du barème ci-dessus détaillé relatif à la mise en œuvre d'une astreinte prévue par les articles L 481-1 à 3 du code de l'urbanisme,
- m'autoriser à signer tous les documents afférent à l'exécution de la présente délibération. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 12 mars 2024**

Le secrétaire de séance,

  
Vincent BESNARD



LE MAIRE,

  
Emmanuel SALLABERRY

